

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE PAUL LANGEVIN (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Paul Langevin par la société AFEM – 36 bis rue Marc Seguin-Zac de Chamlys – 77190 Dammarie-les-Lys, agissant pour le compte de la Coop Ivry Habitat – 6 Promenade Supérieure – 94200 Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Paul Langevin au droit des n°1** à compter du **19 septembre 2022 à 8 heures** jusqu'au **9 mars 2023 à 19 heures** :

- **Neutralisation de six places de stationnement** afin d'y installer un abri de chantier.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

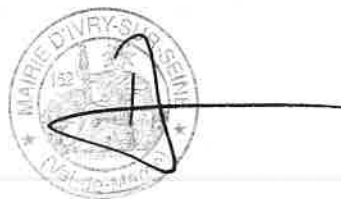
ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société AFEM – 36 bis rue Marc Seguin-Zac de Chamlys – 77190 Dammarie-les-Lys.

FAIT EN MAIRIE, LE 16 AOUT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Romain Marchand
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 17 AOUT 2022



François Presset